

Réf: Dossier N° 088828

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KATAMON BTP » en abrégé « KTP »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE SICOGI, Lot 881, Ilot F

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/02/2022, et enregistrés au CEPICI le 04/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KATAMON BTP » en abrégé « KTP »

Objet : L'Etude, la conception et la réalisation de travaux publics et privés ;

L'importation et la location d'engins ;

La réhabilitation et la construction de bâtiments ; L'aménagement foncier ;

Les promotions immobilières ; L'Import/Export.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec

possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles,

mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE SICOI, Lot 881, Ilot F

Dirigeant(s) : M CAMARA IBRAHIMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01634 du 28/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°12978/GTCA/RC/2022 du 28/03/2022

